

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 28 mai 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉSIGNATION D'UN JOUR RÉSERVÉ À L'OPPOSITION

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, hier, nous n'avons pu annoncer officiellement, avant que la Chambre ajourne, que la journée d'aujourd'hui est réservée au Nouveau parti démocratique. C'est ce qui a été convenu à la réunion des leaders parlementaires d'hier après-midi, et le Nouveau parti démocratique a déposé le texte de la motion à débattre. Par conséquent, à l'appel de l'ordre du jour, vous pourrez voir que l'on consent à l'unanimité à ce que la motion inscrite au *Feuilleton des avis* au nom du député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) soit le sujet du débat de ce jour prévu.

M. le Président: Y consent-on?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE

LE TRAFIC DES DROGUES—DÉCLARATION DE MINISTRE

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, lundi dernier, mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), a annoncé la stratégie nationale de lutte contre la drogue qui est une façon tout à fait originale pour le Canada de s'attaquer aux problèmes posés par l'abus et le trafic des drogues. Cette stratégie souligne le travail excellent accompli par la GRC, par les Douanes et accises et par d'autres organismes d'application des lois pour empêcher l'importation et le trafic de drogue.

Dans l'ensemble, les programmes de cette stratégie sont destinés à résoudre les problèmes intérieurs du Canada. Toutefois, le trafic de stupéfiants est une industrie internationale et il est manifeste que le Canada ne peut résoudre tout seul nos problèmes d'abus et de trafic de drogue.

Une bonne partie des drogues consommées au Canada, telles que la cocaïne et l'héroïne, sont importées illégalement par des réseaux de trafiquants organisés basés à l'étranger. En 1985, la GRC et les douanes ont saisi 62 kilos d'héroïne, 109 kilos de

cocaïne et 19 000 kilos de haschich. Ce sont les dernières statistiques disponibles pour 1985, et elles ne donnent probablement qu'une idée partielle du problème aujourd'hui.

Le territoire du Canada sert en outre souvent de relais pour les stupéfiants expédiés par ces réseaux de trafiquants vers d'autres pays. De plus, on fabrique au Canada des substances psychotropes illicites qui servent à alimenter la tragique dépendance de drogués dans d'autres pays. Nous devons de toute évidence prendre des mesures pour barrer la route à ce trafic, non seulement parce que des Canadiens en sont les victimes, mais aussi parce que nous avons un rôle de citoyen responsable à jouer dans le monde.

[Français]

L'abus des drogues n'est pas un phénomène nouveau; par contre, son ampleur l'est. Déjà en 1909, le Canada a contribué activement à la préparation d'une convention internationale destinée à contrôler le trafic de l'opium. Aujourd'hui encore, nous continuons à jouer un rôle prépondérant au sein des organismes des Nations Unies tels que la Commission sur les stupéfiants. Ainsi, hier, le Canada a été réélu au sein de cette importante Commission qui, par le passé, s'était surtout concentrée sur le problème de la réduction de l'offre et de l'approvisionnement.

Le Canada, avec d'autres pays, a contribué à l'introduction d'un nouvel élément dans l'approche prise par la Commission: la réduction de la demande. Nous essayons aussi de tenir compte de certains autres éléments tels que la complexité nouvelle des réseaux internationaux de trafiquants.

• (1110)

[Traduction]

Leurs tentacules déployés à travers le monde, ces réseaux ont raffiné leurs procédures d'acheminement. Certains se servent de courriers qui voyagent en avion et portent les paquets de drogue collés sur leur peau. Dans d'autres cas, les colis de drogue sont camouflés en colis de denrées banales. Les profits générés par cette activité illicite sont protégés de diverses façons, au moyen de sociétés de façade entre autres. L'argent rapporté par le trafic de drogue est exporté vers des paradis étrangers.

Seule une coopération internationale peut permettre de lutter contre ces problèmes, et c'est pourquoi la Commission des Nations Unies prépare une nouvelle convention internationale sur le trafic illicite. Cette convention découle d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies coparrainée par le Canada et adoptée en décembre 1984. Mon collègue, le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes), était membre de la délégation canadienne auprès des Nations Unies et a annoncé que le